



## OBJET DE LA FICHE

Cette Fiche Antibiotiques en équine : Memo du pharmacien s'inscrit dans le plan EcoAntibio 2 (mesure 9), visant à sensibiliser les pharmaciens à l'examen des ordonnances vétérinaires et à la délivrance des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques. Elle rappelle également les problématiques de renouvellement des ordonnances et de l'interdiction de substitution des médicaments vétérinaires, et donc des antibiotiques.

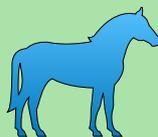
Elle fait le lien entre les [fiches pratiques du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens](#) et les [fiches de l'Ordre des vétérinaires](#).

Cette fiche donne également accès au site [avefantibio.com](http://avefantibio.com) et aux fiches [Equ'Info Antibios](#) réalisées par l'AVEF et à destination des clients.

Le pharmacien pourra les utiliser au quotidien dans son rôle de conseil et de sensibilisation des propriétaires et détenteurs de chevaux quant à la délivrance et l'usage des médicaments en équine, notamment les antibiotiques (lien avec [Bonnes Pratiques d'emploi des antibiotiques en médecine vétérinaire](#)).



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



## Contexte de réalisation

- Par l'AVEF, sous convention DGAI du plan EcoAntibio2
- Réalité médicale
- Respect de la réglementation
- Sensibilisation des clients en équine

## Documentation

- Modèle d'ordonnance CNO Vétérinaires
- Fiches pratiques Ordre Pharmaciens
- Bonnes pratiques emploi antibiotiques
- Réglementation
- Documents AVEF

## SUR LE STATUT DU CHEVAL

### Animal de rente

- Filière bouchère
  - ▶ LMR = Limite Maximale de Résidus
  - ▶ Délai attente viande
- Exclusion filière bouchère
  - ▶ Uniquement médicamenteuse
  - ▶ Définitive si médicament interdit
  - ▶ Temporaire
    - ▶ Délai attente AMM
    - ▶ Délai attente cascade ou LMR
    - ▶ 6 mois Substances Essentielles

### Obligations documentaires détenteur

- Ordonnances
- Résultats labo / Antibio Critique
- Registre d'élevage >= 3 chevaux
  - ▶ Vétérinaire sanitaire
  - ▶ Registre des traitements
- Déclaration exclusion définitive ou 6 mois (SE)
  - ▶ Pages 5 et 6 du livret
  - ▶ Site IFCE
- Visite sanitaire + Certificat Engagement Connaissance

## ORDONNANCE VÉTÉRINAIRE

### Mentions obligatoires à la prescription par le vétérinaire

- Numéro d'ordonnance
- Nom, prénom, adresse et n° ordre du vétérinaire
- Nom, prénom ou la raison sociale et l'adresse du détenteur des animaux
- Date de la prescription, date de la dernière visite si différentes ou si prescription hors examen clinique.
- Identité de l'animal : espèce, âge, sexe, nom ou n° identification de l'animal (SIRE, puce ou UELN)
- Dénomination ou formule du médicament vétérinaire
- Posologie, quantité prescrite et durée du traitement
- Voie d'administration (+- point d'injection)
- Cheval non exclu de la consommation humaine : temps d'attente, même s'il est égal à zéro
- Cheval exclu : "mention cheval exclu"
- Signature du vétérinaire prescripteur
- Espace vide rendu inutilisable

### Ordonnance de médicament humain à usage vétérinaire

- Nom, prénom, adresse et n° ordre du vétérinaire
- Date de la commande
- Dénomination du médicament et quantité demandée (en toutes lettres pour stupéfiants)
- Mention "Usage professionnel"
- Signature du vétérinaire

### Mentions obligatoires à la délivrance par le pharmacien

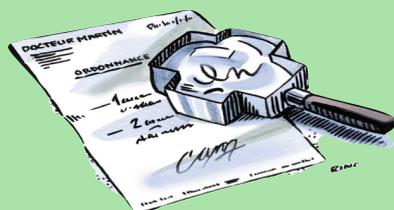
- Nom, adresse, n° ordre
- Date de délivrance
- Mention "xx boîtes, n° lot, délivrées par" (quantité et personne qui a délivré le médicament)
- Mention "remis par" si besoin (si prestataire)
- Signalement "usage vétérinaire" sur l'emballage des médicaments humains délivrés

### Interdictions du pharmacien

- Délivrer des médicaments sans ordonnance
- Substituer un médicament (par générique par ex)
- Délivrer certains médicaments vétérinaires (cf RCP)
- Délivrer médicaments humains à prescription restreinte (cf laboratoires directement)

### Mentions obligatoires supplémentaires (loi 28/01/22)

- Molécules des médicaments prescrits
- Mises en garde par médicament
- Précautions d'emploi par médicament



## REGLES DE LA DELIVRANCE

Revue de l'Ordre des Vétérinaires - mars 2014  
M Baussier et J Guerin

## Présentation d'une ordonnance vétérinaire

- Avec les mentions légales
- Substitution interdite
- Validité de l'ordonnance**
- Prescription classique = 1 an
- Antibiotiques importance critique = 1 mois
- Antibiotiques = le têt possible / prescription
- Stupéfiants = 3 jours
- Renouvellement**
- Interdit, sauf mention spéciale
- Antibiotiques critiques = interdit
- Hormones = interdit
- Béta-agonistes = interdit
- Vermifuges = autorisé 1 an (sauf mention)

## Quantité délivrée

- Pour la durée du traitement
- Quantité max = pour 1 mois
- Stupéfiants = 28 jours
- Tenue d'un registre**
- Registre de délivrance
- Délivrance interdite**
- Certains médicaments identifiés par RCP (kétamine, isoflurane, euthanasiant...)
- Médicaments hors UE sans ATU

## PRE-REQUIS AU TRAITEMENT ANTIBIOTIQUE

### Mise en place du traitement

- Selon guide de [Bonnes Pratiques d'emploi des Antibiotiques en médecine vétérinaire](#)
- Selon règles de prescription et délivrance

### Prescription par le vétérinaire

- Suite examen clinique obligatoire pour prescription d'Antibiotiques Importance Critique (AIC)
- Prescription Hors Examen Clinique (PHEC) si suivi sanitaire signé

### Délivrance

- Mise à disposition des médicaments pour traitement prescrit par ordonnance
- Par un vétérinaire ou un pharmacien, selon détenteur

### Observance

- Respect du protocole de traitement par le détenteur
- Respect des [Bonnes Pratiques d'emploi](#) des antibiotiques

## UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES PAR LE DETENTEUR

- Ordonnances obligatoires, même PHEC
- Ré-utilisation soumise à ordonnance
- Ordonnances à conserver 5 ans, soumises à contrôle

### Respect de la prescription

- Mesures gestion élevage, d'hygiène et biosécurité
- Respect des règles de stockage et élimination
- Déclarer cas de pharmacovigilance le cas échéant

## SCHEMA DE LA DELIVRANCE D'ANTIBIOTIQUES

### 1- Prescription par le vétérinaire

- Examen clinique obligatoire pour AIC
- Rédaction d'une ordonnance à donner au détenteur
- Dispositions déclaratives si besoin (exclusion)

### 2-Délivrance des médicaments

- Sur ordonnance avec mentions légales
- Par l'ayant droit du choix du détenteur
  - Vétérinaire ou pharmacien au choix du détenteur

### 3-Obligations du pharmacien (ou vétérinaire qui délivre)

- Explication de la prescription au détenteur
- Tenue d'un registre de délivrance à conserver 10 ans
  - nom, n° ordre
  - nom, prénom, raison sociale, adresse détenteur
  - nom ou formule du médicament
  - quantité délivrée, date délivrance, n° lot
  - nom du vétérinaire prescripteur
  - mention "remis par" si intermédiaire
- Déclaration de la cession des antibiotiques
  - au plus tard 1 mois après cession
  - voie électronique au ministère agriculture
  - plateforme Calypso (CNOV) pour les vétérinaires

## TABLEAU RECAPITULATIF POUR L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES EN MEDECINE VETERINAIRE EQUINE

CATEGORIE ANTIBIOTIQUE	AIC vétérinaires sous réglementation d'usage	Antibiotiques humains cascade voie locale	Antibiotiques humains interdits	Antibiotiques à exclusion consommation humaine
<b>Céphalosporines 3e G</b>	Céfopérazone, Ceftiofur	---	Toutes	---
<b>Céphalosporines 4e G</b>	Cefquinome	---	Toutes	---
<b>Fluoroquinolones</b>	Enroflosacine, Marbofloxacin, Danofloxacin	Ciprofloxacine, Ofloxacine, Pradofloxacin	Toutes	---
<b>Autres</b>	---	---	<a href="#">Accès à la liste</a> Dérivation Rifampicine /R. equi	Métronidazole, Chloramphénicol

## REFERENCES & BIBLIOGRAPHIE

[avefantibio.com](http://avefantibio.com)



**RECOMMANDATIONS AVEF**  
20 Recom. Générales  
20 Recom. Spéciales

**CONSENSUS AVEF 2014**  
Etablissement par consensus formalisé selon méthode HAS

**EQU'INFO ANTIBIOS**  
Equ'Info antibiotiques

**ORDRE VETERINAIRES**  
[Fiches Pratiques vétérinaires](#)  
**ORDRE PHARMACIENS**  
[Fiches Pratiques vétérinaires](#)